

COMITE DE SAUVEGARDE des SITES de MEUDON et BELLEVUE

48, rue Ernest Renan, BELLEVUE (92) - C.C.P. PARIS 22.465-15

BULLETIN d'INFORMATION N° 4 - JANVIER 1967

PROTECTION de MEUDON

En ce qui concerne la protection de MEUDON, nous nous sommes particulièrement attachés à ce que les Domaines et les Sites historiques non encore classés le soient.

Nous avons entrepris à ce sujet des demandes auprès du Ministère des Affaires Culturelles, ce qui nous a permis de savoir que des études étaient effectuées par un Inspecteur Général des Monuments historiques sur BRIMBORION et MEUDON en particulier; nous avons apporté toute la documentation dont nous disposons.

Un rapport a été rédigé à la suite de ce travail et nos interventions ont apporté un élément supplémentaire important à sa prise en considération.

Cette action a nécessité et nécessite encore de multiples démarches tant auprès des Cabinets Ministériels que des Services régionaux et nous pouvons raisonnablement en espérer des résultats satisfaisants. Il n'est pas besoin d'en souligner l'importance pour notre Ville.

GROUPE DE TRAVAIL - URBANISME

Président : M. GUISLAIN, 3, rue de l'Abbaye.

Devant l'importance des différents projets administratifs relatifs à l'allée du Château, une réunion des riverains a été organisée par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Elle a eu lieu le 17 Décembre sous la présidence de trois membres du Bureau du Comité : Messieurs Coup de Fréjac (délégué général, représentant Monsieur Guillaud, Président), Guislain et Julien Laferrière.

Cette réunion a groupé 84 personnes, représentant plus de 320 habitants du quartier intéressé, soit la quasi totalité des riverains.

Monsieur Guislain, a d'abord précisé pour l'assistance, le rôle présent et futur de cette avenue historique, accès prestigieux à l'ensemble unique du Château, de la Terrasse et de la forêt. Il a ensuite énuméré les projets successifs intéressants l'avenue, projets qui en modifieraient profondément le caractère.

- Projet d'une dérivation routière longeant les nouveaux immeubles de la Terrasse et joignant l'allée du Château à la rue de la République,
 - Projet de transformation de l'allée en route de circulation automobile à trois voies,
- .../...

- Projet d'abattage de tous les arbres et de leur remplacement par de jeunes plantations,
- Projet non délibéré, mais inéluctable (à moins d'une option précise en sens contraire) de transformation progressive de l'avenue en aire de stationnement des véhicules automobiles,
- Après avoir souligné enfin l'inadmissible défaut actuel d'entretien et de gardiennage de cette voie, M. Guislain a donné connaissance des options proposées par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, relatives à l'avenue du Château.

Ces options ont fait l'objet d'un débat général au cours duquel de très intéressants points de vue ont été exprimés. Un vote est intervenu sur les points suivants pour lesquels la décision de l'assemblée a été unanime.

- a) Maintenir la vocation de l'allée du Château comme voie d'accès à un ensemble vert d'intérêt historique sur laquelle la circulation automobile doit être minimisée à l'extrême.
- b) Réserver à l'usage des piétons, riverains et promeneurs la circulation longitudinale à aménager de part et d'autre de l'avenue entre les rangées d'arbres. Toutes dispositions seront prises pour que ces cheminements paysagés au milieu d'espaces recouverts d'herbe ne puissent être empruntés par les voitures: chicanes, légères différences de niveau, bornes, chaînes etc...
- c) Assurer sur cette voie un éclairage au sol pour les allées de promenade à l'exclusion des éclairages élevés et inefficaces de la voie réservée à la circulation automobile.
- d) Exiger le remplacement progressif des arbres en mauvais état à l'exclusion de toute opération massive. Ce remplacement fera l'objet d'un programme imposé périodique.
- e) Assurer l'accès des propriétés riveraines par des bretelles viabilisées perpendiculaires à la voie centrale et interdire tout stationnement sur l'Avenue du Château. Si quelques exceptions sont inéluctables en faveur de rares riverains actuels ne pouvant parvenir à faire pénétrer leurs véhicules sur leur terrain, le stationnement toléré devra alors se faire entre la rangée extérieure d'arbres et la limite de propriété.
- f) Intervenir d'urgence auprès des autorités compétentes : Direction de l'Architecture - Observatoire - Eaux et forêts, pour entreprendre une première tranche de travaux et ce si possible dans le cadre de l'aménagement définitif. Ces premiers travaux devraient en particulier permettre rapidement aux piétons de circuler ailleurs que sur la voie centrale. Demander à Monsieur le Maire d'appuyer ces interventions.

M. Coup de Fréjac a ensuite conclu la réunion en remerciant la nombreuse assistance pour sa participation active à cette séance de travail. Il a souligné le caractère très positif des interventions qui dépassant de beaucoup l'intérêt particulier de chaque riverain ont permis de dégager les grandes options grâce auxquelles l'Avenue du Château conservera surtout le rôle d'intérêt général qui lui est dévolu au sein de l'agglomération parisienne.

... ..

GROUPE DE TRAVAIL : SAUVEGARDE ET PROTECTION

Président : M. BERGER, 5, rue des Capucins.

Activité de Mai à Décembre 1966

Monsieur l'Ambassadeur Puaux, ayant pris, dans le Comité d'autres fonctions, la présidence du groupe est désormais assurée par M. J. BERGER.

L'activité du groupe a porté, ces derniers mois, sur les points suivants:

AVENUE DU CHATEAU : Cette Avenue s'intègre dans un plan de rénovation d'un ensemble qui comprend aussi la Terrasse, l'Orangerie, la Villa Molière, la perspective de Trivaux. La réalisation de ce plan est actuellement étudiée par les organismes officiels compétents et est une oeuvre de longue haleine qui ne sera réalisée que progressivement. Dans notre Comité, elle intéresse d'ailleurs en premier lieu le groupe "URBANISME" - voir le projet très complet sur le réaménagement de l'Avenue du Château, établi par M. Guislain - Le groupe "SAUVEGARDE", n'a pour objectif, dans ce domaine, que les travaux urgents de nettoyage et de réfection des bas-côtés de l'avenue.

L'action du groupe s'est traduite jusqu'à présent par deux lettres adressées aux Ministères des Affaires Culturelles et de l'Education Nationale. En outre, un rendez-vous est pris pour les jours qui viennent avec M. MOUGIN, Conservateur des Domaines. Les réponses aux lettres citées laissent espérer que certaines améliorations pourront commencer à se manifester dès le printemps prochain.

Par ailleurs, une démarche a été faite auprès de l'entreprise qui exécute, route des Gardes, des travaux pour le compte du Ministère des Télécommunications, afin qu'elle évacue dès que possible, le dépôt de matériaux qu'elle a installé dans le bas de l'avenue du Château.

FORET de MEUDON : A la suite d'une entrevue avec M. VALLETTE, Ingénieur en Chef des Eaux et forêts à Versailles, M. LAZENNEC a rédigé un rapport sur les mesures qui pourraient être prises pour éviter la dégradation continue de la forêt de Meudon, du fait, en particulier, de la multiplication des dépôts de détritiques et des décharges diverses. Ce rapport a inspiré une lettre adressée récemment à M. le Député-Maire LEDUC pour lui suggérer quelques mesures à prendre par la Municipalité (Service régulier d'enlèvement des ferrailles volumineuses, des gravats etc...)

Des interventions sont d'autre part envisagées auprès du Gaz de France et de la Régie Renault, en vue de remettre en état les alentours de l'ancien étang des Fonceaux et de masquer certaines installations disgracieuses.

ABREUVOIR DE MEUDON, rue de la République : Une étude va être entreprise en vue de la conservation et de l'aménagement du site de cet abreuvoir.

DIVERS : Des actions sont, ou vont être entreprises sur certains points de détails.

- Affichages qui enlaidissent certains points de Val-Fleury et de Bellevue
- Difficultés de circulation dans certaines rues
- Projets de construction de 50 logements dans le parc de la Villa des Souvenirs et d'un immeuble de 5 étages dans un terrain de la rue Claude Dalsème.

ANIMATEURS de QUARTIER

Dans le but d'établir de meilleurs contacts avec les membres du Comité et les habitants de Meudon, le territoire de la Commune a été divisé et les animateurs de quartier ont choisi plusieurs adjoints pour les aider dans leur tâche.

Les membres du Comité sont donc priés de prendre contact avec eux et de leur signaler tous les faits rentrant dans le programme du Comité.

MEUDON - CENTRE : Monsieur Raymond COISE

60, avenue Jean Jaurès - OBS 25-04

Adjoints : M. DUPRE LATOUR, II, rue Nouvelle
 M. GUIBERT, 5 avenue La Corbellier
 M. KIEFFER, 36, route des Gardes
 M. CAVALIER, avenue de la République 83
 M. BLEBOIS, 12 Bis, rue du Général Gouraud.

MEUDON-LA-FORET : Monsieur Claude GRIESBACH

7, rue de la Roseraie - REN 77-66

Adjoints : M. BROYARD
 M. SABATIER

MEUDON-VAL-FLEURI : Monsieur Coup de FREJAC

19 Rue de l'Orphelinat - OBS 23-32

Adjoints : M. SOULE, 2 rue des Châtaigniers - OBS 35-84
 M. ROUX DEVILLAS

MEUDON - BELLEVUE : Monsieur TARBE de SAINT-HARDOUIN

II, avenue Brimborion à SEVRES - 027-I9-56

Adjoints : Melle GUITARD, 4, rue Marcel Allégot
 M. GALIBERT, 25, rue Ernest Renan
 M. BORDET, 26, rue Edouard Laferrière
 M. MASSE, II, rue du Hameau
 M. BACHE, 3 Bis, rue de l'Abbaye

BAS-MEUDON : Melle Edith MAURIANGE

12, sentier des Blancs - OBS - 02-85

Adjoints : M. HARRY TRAVERS, 33 route des Gardes - OBS -00-73
 M. REMON, 4 route des Gardes

RAPPEL DU TRESORIER

----- : Nous nous permettons de vous signaler que nous ne trouvons pas trace du règlement de votre cotisation 1966.

Nous vous serions très obligés de bien vouloir en adresser d'urgence le montant au Trésorier: Monsieur Bernard ALLAND, rue du Bel Air à MEUDON, par chèque ou d'en verser le montant au C.C. P. 22.465-15 - COMITE de SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON, 48, rue Ernest Renan à MEUDON.

Le montant des cotisations a été fixé comme suit :

- MEMBRE BIENFAITEUR : 50 Fr
 - MEMBRE ACTIF : 10 Fr
 - MEMBRE ADHERENT : 2 Fr

Le Secrétaire général : J. SUSSE
 6, rue du Bel Air - 92 - MEUDON.